
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles tenue le lundi 27 mai 2024 à 19 heures, à la salle du conseil.

PRÉSENTS :

Mme Charlotte Audet - Mairesse suppléante
M. Martin Perron - Conseiller De Sainte-Marguerite
Mme Guylaine Lejeune - Conseillère De Ferland
M. Alexandre Leblanc - Conseiller De Marie-Immaculée
M. Guy Berthe - Conseiller Du Vieux-Quai
Mme Chantale Vaillancourt - Conseillère De Mgr-Blanche
M. Daniel Guérault - Conseiller De Sainte-Famille

ABSENT(S) :

M. Denis Miousse - Maire
Mme Mélissa Tremblay - Conseillère De l'Anse
Mme Carole Gaudreault - Conseillère De Moisie-Les Plages

AUSSI PRÉSENTE :

Me Catherine Lauzon - Directrice générale et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante Charlotte Audet constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

**RÉSOLUTION N° 2405-323
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La mairesse suppléante proclame la SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2024 sous le thème : « Ouvrons le dialogue » et invite la population à se joindre au Module d'Épanouissement à la Vie de Sept-Îles au local des Chevaliers de Colomb pour son traditionnel déjeuner du printemps le samedi 1^{er} juin 2024 de 8 h à 12 h.

**RÉSOLUTION N° 2405-324
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024 : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles du 13 mai 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles soit approuvé tel que rédigé.

RÈGLEMENT N° 2024-585 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 975 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HÔTEL DE VILLE » : CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

La mairesse suppléante procède à la lecture de la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RÉSOLUTION N° 2405-325
COMPTES À PAYER - LISTE DU 10 AU 23 MAI 2024 : DÉPÔT ET APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer pour la période du 10 au 23 mai 2024 au montant de 2 148 049,31 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

**RÉSOLUTION N° 2405-326
RAPPORT SUR LES AUTORISATIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 22 MAI 2024 :
DÉPÔT**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
APPUYÉ PAR le conseiller M. Martin Perron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport sur les autorisations de dépenses pour la période du 9 au 22 mai 2024 totalisant 192 796,67 \$ soit déposé au conseil.

**RÉSOLUTION N° 2405-327
DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE - DÉNEIGEMENT : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'article 22 du règlement n° 2021-477 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de Sept-Îles », lequel prévoit que tout transfert budgétaire supérieur à 50 000 \$ doit être approuvé par le conseil municipal.

CONSIDÉRANT le dépassement budgétaire du poste « Grattage des rues »;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 10 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 55 000 \$ au poste budgétaire « Grattage des rues », lequel est financé par des transferts provenant du budget de fonctionnement.

RÉSOLUTION N° 2405-328

**CONTRAT N° ACH1200-047 « LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR » - AM-01 :
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le contrat n° ACH1200-047 « Location d'une rétrocaveuse avec opérateur » a été accordé à Les Locations de l'Anse de Sept-Îles inc. pour la somme de 1 711 500 \$, taxes applicables en sus, pour une durée de cinq (5) ans, à la séance ordinaire du 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'avis de modification n° AM-01 détaillé dans le rapport daté du 14 mai 2024 pour un montant de 71 500 \$, taxes applicables en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'avis de modification n° AM-01 détaillé dans le rapport daté du 14 mai 2024 et majore le coût dudit contrat d'une somme de 71 500 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2405-329

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU CASIER TRANSITOIRE AU 151, RUE DU PÈRE-DIVET (SÛRETÉ DU
QUÉBEC) : AUTORISATION ET FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT le rapport daté du 15 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise les travaux de remplacement du casier transitoire au 151, rue du Père-Divet, tel que décrit dans le rapport daté du 15 avril 2024, le coût de ces travaux étant estimé à 130 000 \$.

QUE ces travaux soient réalisés conformément aux plans et devis du ou des contrats à intervenir.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient remboursées par la Société québécoise des infrastructures (SQI).

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir avec la SQI, lequel valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2405-330

**DEMANDE DE PRIX N° ACH500-464 « ACQUISITION DE DEUX (2) BOÎTES DE CAMIONS EN FIBRE DE
VERRE AMÉNAGÉS » : OCTROI ET FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT le rapport daté du 20 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR le conseiller M. Martin Perron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ACH500-464 « Acquisition de deux (2) boîtes de camions en fibre de verre aménagées » soit accordé à Fibrobec pour la somme de 31 373,56 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette acquisition soient financées par le fonds de roulement pour un montant de 32 900 \$, remboursable à raison de cinq (5) versements annuels égaux de 6 580 \$ à compter de l'année 2025.

RÉSOLUTION N° 2405-331

DEMANDE DE PRIX N° DP025043 « ACQUISITION D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN NEUF POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 20 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° DP025043 « Acquisition d'un véhicule tout-terrain neuf pour le Service de la sécurité incendie » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Atelier de réparation Laforge inc. pour la somme de 15 601,08 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette acquisition soient financées par le fonds de roulement pour un montant de 16 300 \$, remboursable à raison de cinq (5) versements annuels égaux de 3 260 \$ à compter de l'année 2025.

RÉSOLUTION N° 2405-332

APPEL D'OFFRES N° ING-2024-600 « PEINTURE DES POTEAUX D'ÉCLAIRAGE ET DES BORNES-FONTAINES » : REJET

CONSIDÉRANT le rapport daté du 14 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° ING-2024-600 « Peinture des poteaux d'éclairage et des bornes-fontaines » soient rejetées étant donné l'écart important entre l'estimation de la dépense et les montants soumissionnés.

QUE la Ville de Sept-Îles procède à un nouvel appel d'offres.

RÉSOLUTION N° 2405-333

APPEL D'OFFRES N° ING-2024-2600 « SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - ÉTUDE D'IMPACT ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 22 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR le conseiller M. Martin Perron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2024-2600 « Services professionnels en ingénierie - Étude d'impact et autorisation environnementale pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique » soit accordé à GBI Experts-Conseils inc. pour la somme de 725 500 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat soient puisées de la façon suivante :

- Un montant de 695 417 \$ à même le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement »;
- Un montant de 66 267 \$ par une contribution du conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM), selon l'entente relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) dont la quote-part est établie à 8,7 %.

RÉSOLUTION N° 2405-334

APPEL D'OFFRES N° ING-2024-3100 « NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET DES REGARDS D'ÉGOUT PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 14 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2024-3100 « Nettoyage et inspection télévisée des conduites et des regards d'égout par caméra conventionnelle » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Explore inc. pour la somme de 186 703,55 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce contrat soient financées par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024).

RÉSOLUTION N° 2405-335

APPEL D'OFFRES N° ING-2024-3500 « TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU CASIER TRANSITOIRE AU 151, RUE DU PÈRE-DIVET (SÛRETÉ DU QUÉBEC) » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 15 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2024-3500 « Travaux de remplacement du casier transitoire au 151, rue du Père-Divet (Sûreté du Québec) » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Constructions BLH (1997) inc. pour la somme de 108 864 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2405-336

APPEL D'OFFRES N° ING-2024-4200 « REMPLACEMENT DU PANNEAU 3000A À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 14 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Martin Perron
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2024-4200 « Remplacement du panneau 3000A à l'usine de traitement d'eau potable » soit accordé à Groupe LD pour la somme de 110 370 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires au financement de ce contrat soient puisées à même le produit de la réclamation adressée aux assureurs de la municipalité.

RÉSOLUTION N° 2405-337

TERRAINS SITUÉS EN ARRIÈRE-LOT DE LA RUE COMEAU - PROBLÉMATIQUE DE DRAINAGE : AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT le rapport daté du 13 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil désigne monsieur Oussama Boulahia, chef de division – Ingénierie, comme représentant de la Ville pour les dossiers à transmettre au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ainsi qu’au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre des autorisations municipales à obtenir pour la réalisation des travaux de drainage des terrains en arrière-lot de la rue Comeau.

RÉSOLUTION N° 2405-338
COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX - DEMANDE DE REPORT DE REMBOURSEMENT DU PRÊT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du conseil d’administration du Comité de relance de la station de ski Gallix datée du 7 mai 2024 de modifier les modalités du dernier remboursement du prêt consenti par la Ville de Sept-Îles;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 13 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise que les modalités de remboursement du prêt d’un montant de 100 000 \$ payable à la municipalité le 1^{er} juin 2024 par le Comité de relance de la Station de ski Gallix, soient modifiées de la façon suivante, soit :

- Un montant de 50 000 \$, le 1^{er} juin 2024;
- Un montant de 50 000 \$, le 1^{er} décembre 2024.

Abstention : La conseillère Guylaine Lejeune.

La résolution est adoptée à la majorité.

RÉSOLUTION N° 2405-339
COOP DE SOLIDARITÉ DE GALLIX - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Coop de solidarité de Gallix a présenté une demande à la Ville pour pouvoir occuper temporairement une partie du lot 4 457 366 du cadastre du Québec, afin d’y entreposer des matériaux dans le cadre des travaux de construction du bâtiment prévus au 551, avenue Thériault;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 457 366 du cadastre du Québec qui est adjacent à l’immeuble devant faire l’objet des travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles est d’accord à autoriser une telle occupation temporaire en faveur de la Coop de solidarité de Gallix, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT le projet de convention d’occupation temporaire préparé par le Service des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 20 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Martin Perron
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la mairesse suppléante et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d’occupation temporaire préparée par le Service des affaires juridiques, laquelle doit intervenir avec la Coop de solidarité de Gallix, celle-ci devant prendre effet à compter de la signature et viendra à échéance le 27 septembre 2024, le tout selon les modalités mentionnées à ladite convention, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

RÉSOLUTION N° 2405-340

RÈGLEMENT N° 2024-584 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX EN VUE DE L'ÉLECTION MUNICIPALE DE 2025 » : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Carole Gaudreault lors de la séance du 8 avril 2024 et l'adoption du projet de règlement n° 2024-584 lors de la séance du 22 avril 2024;

CONSIDÉRANT la période de consultation écrite tenue du 1^{er} au 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune opposition n'a été transmise à la greffière durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2024-584 « Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux en vue de l'élection municipale de 2025 » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2405-341

RÈGLEMENT N° 2024-586 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 2021-473 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DU PROJET PILOTE CONCERNANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'USAGE RÉSIDENTIEL EN RÈGLEMENT PERMANENT » : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Guy Berthe et le dépôt du projet de règlement lors de la séance du 13 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2024-586 « Amendement au règlement n° 2021-473 relativement à la modification du projet pilote concernant la garde de poules pondeuses comme usage complémentaire à l'usage résidentiel en règlement permanent » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2405-342

COMITÉ DE CIRCULATION - NOUVELLES SIGNALISATIONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 mai 2024 suite à la réunion du comité de circulation tenue le 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'ajout de panneaux « Arrêt toutes directions » à l'intersection de la rue Napoléon et de l'avenue Perreault, le tout tel que démontré sur les plans n^{os} 4406-1, 4406-2 et 4406-3, lesquels plans valent comme si ici au long reproduits.

QUE le conseil autorise l'ajout de panneaux « Arrêt toutes directions » à l'intersection de la rue du Père-Divet et de l'avenue Perreault, le tout tel que démontré sur les plans n^{os} 4407-1, 4407-2 et 4407-3, lesquels plans valent comme si ici au long reproduits.

QUE le conseil autorise l'ajout de panneaux « Arrêt toutes directions » à l'intersection de la rue Comeau et du boulevard des Montagnais, le tout tel que démontré sur les plans n^{os} 4408-1, 4408-2 et 4408-3, lesquels plans valent comme si ici au long reproduits.

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de panneaux (à installer sur les panneaux existants) indiquant la période durant laquelle l'interdiction de stationnement sur le côté nord de la rue Rochette entre les rues De La Vérendrye et Holliday est en vigueur, soit entre le 15 avril et le 15 octobre, lorsque les pistes cyclables sont ouvertes, le tout tel que démontré sur le plan n° 4409, lequel plan valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2405-343

ASSOCIATION DES MOTOCYCLISTES DE SEPT-ÎLES - PERMIS DE PARADE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des Motocyclistes de Sept-Îles (AMSI) en date du 30 mars 2024;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 mai 2024 suite à la réunion du comité de circulation tenue le 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles accorde un permis à l'Association des motocyclistes de Sept-Îles pour une parade qui se tiendra le dimanche 2 juin 2024 entre 10 h 50 et 12 h, le tout selon les détails apparaissant à la demande de permis.

RÉSOLUTION N° 2405-344

MANIKOUTAI - TAPIS ROUGE DES FINISSANTS - FERMETURES DE RUE ET DU STATIONNEMENT : AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 mai 2024 suite à la réunion du comité de circulation tenue le 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles autorise la fermeture du stationnement des arénas Conrad-Parent et Guy-Carbonneau ainsi que la fermeture d'une portion de l'avenue Jolliet, soit le tronçon situé du côté nord entre les rues Napoléon et du Père-Divet, et ce, de 14 h 30 à 17 h le samedi 1^{er} juin 2024 dans le cadre du bal des finissants de l'École Manikoutai qui se tiendra à l'aréna Conrad-Parent.

RÉSOLUTION N° 2405-345

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE SEPT-ÎLES - PARADE DES FINISSANTS, TAPIS ROUGE ET FERMETURES DE RUES : AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 mai 2024 suite à la réunion du comité de circulation tenue le 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles accorde un permis à l'Institut d'enseignement de Sept-Îles pour la parade des finissants qui se tiendra le samedi 15 juin 2024 entre 15 h 30 et 16 h 45, le départ se faisant de l'arrière des Galeries Montagnaises pour se rendre jusqu'au stationnement du Centre des congrès situé sur l'avenue Brochu, le tout selon les détails apparaissant à la demande de permis.

QUE la Ville autorise la fermeture d'une portion de place du Commerce, soit le tronçon situé du côté ouest de la rue du Père-Divet, ainsi que la fermeture d'une portion de l'avenue Brochu, entre les rues Régnauld et du Père-Divet, pour le bal des finissants de l'Institut d'enseignement de Sept-Îles qui se tiendra le samedi 15 juin 2024 entre 16 h 30 et 18 h, au Centre des congrès de Sept-Îles, le tout tel que démontré sur le plan n° 3838-1, lequel valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2405-346
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE SEPT-ÎLES - COURSE DES COULEURS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 14 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'Institut d'enseignement de Sept-Îles à tenir l'activité la Course des couleurs IESI le dimanche 9 juin 2024 au parc des Jardins de l'Anse, entre 8 h 45 et 13 h.

QUE la Ville de Sept-Îles autorise la fermeture du stationnement principal du parc des Jardins de l'Anse jusqu'à la Maison du Tourisme ainsi que de la piste cyclable pendant la durée de l'événement.

RÉSOLUTION N° 2405-347
RÈGLEMENT N° 2024-589 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 2023-550 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Guy Berthe et le dépôt du projet de règlement n° 2024-589 lors de la séance du 13 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR le conseiller M. Martin Perron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2024-589 « Amendement au règlement n° 2023-550 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sept-Îles » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2405-348
CONSEILLÈRE JURIDIQUE - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES : EMPLOYÉE PERMANENTE

CONSIDÉRANT la résolution n° 2311-746 adoptée par le conseil municipal le 27 novembre 2023, concernant l'embauche de M^e Frédérique Bouchard à titre d'employée en période d'essai;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 20 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M^e Frédérique Bouchard soit nommée à titre d'employée permanente au poste de conseillère juridique au Service des affaires juridiques, conformément au Répertoire des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Sept-Îles, et ce, à compter du 28 mai 2024.

RÉSOLUTION N° 2405-349
POMPIÈRE - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE : SALARIÉE RÉGULIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution n° 2311-748 adoptée par le conseil municipal le 27 novembre 2023, concernant l'embauche de madame Marie-Pier Therrien à titre de salariée en période d'essai;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 21 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Marie-Pier Therrien soit nommée à titre de salariée régulière au poste de pompière permanente au Service de la sécurité incendie, conformément à la Convention collective du Syndicat des pompiers et pompières - section locale Sept-Îles, et ce, à compter du 28 mai 2024.

RÉSOLUTION N° 2405-350
POMPIER - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE : SALARIÉ RÉGULIER

CONSIDÉRANT la résolution n° 2311-747 adoptée par le conseil municipal le 27 novembre 2023, concernant l'embauche de monsieur Théo Progakis à titre de salarié en période d'essai;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 21 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller M. Martin Perron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Théo Progakis soit nommé à titre de salarié régulier au poste de pompier permanent au Service de la sécurité incendie, conformément à la Convention collective du Syndicat des pompiers et pompières - section locale Sept-Îles, et ce, à compter du 29 mai 2024.

RÉSOLUTION N° 2405-351
ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING CARAVANING CÔTE-NORD : AUTORISATION ET AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le rapport daté du 9 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles autorise l'Association régionale de camping caravaning Côte-Nord à tenir leur rassemblement régional dans le stationnement du Centre socio-récréatif du 19 au 23 juin 2024 et accorde une aide financière en biens et services correspondant à la gratuité de l'installation d'accès à l'eau et à l'électricité pour les véhicules récréatifs ainsi que pour la location du gymnase du Centre socio-récréatif dans le cadre de la tenue d'activités et de repas communs, soit une contribution équivalente à 2 344 \$.

RÉSOLUTION N° 2405-352
VIEUX-QUAI EN FÊTE - LANCEMENT OFFICIEL DE LA ZONE FAMILIALE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 14 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le comité organisateur du Vieux-Quai en Fête à tenir le lancement de la zone familiale et un rallye familial sur le site du Vieux-Quai ainsi que sur les terrains municipaux le samedi 15 juin 2024 de 14 h à 16 h.

QUESTIONS DE LA SALLE

Un journaliste adresse sa question au conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 2405-353 CLÔTURE

Après la période de questions,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

La séance est close à 19 h 48.

SIGNATURES

Mairesse suppléante

Greffière

CL/ab